



## Fuite d'eau-dans partie commune

Par **valeclement**, le **16/01/2013** à **08:54**

[fluo]bonjour[/fluo]

JE LOUE UN STUDIO. Le syndic me réclame une facture eau chaude-eau froide pour l'année de 1400 € (127 M3 eAU chaude et 100 m3 eau froide. Les compteurs sont dans le couloir dans les parties communes (dont invisibles) il y a eu, paraît-il (d'après le gardien) une fuite . La Lyonnaise des eaux a changé les compteurs. je ne le savais pas. Le syndic ne veut rien entendre après 5 Lettres de ma part en recommandées le syndic répond : il faut payer cette consommation. (Celà paraît impossible de consommer 600 Litres d'eau par jour pour un studio qui fait 25 m2. Comment me défendre? Merci. le locataire a fait un relevé journalier de son compteur pour voir et il est normal? comment sortir de cette histoire. Avant d'aller devant un tribunal ou des frais trop importants pour moi. je suis propriétaire (je suis au smic )j'ai hérité de ce studio de mes parents.

[fluo]merci de vos réponses[/fluo]

Par **chaber**, le **16/01/2013** à **09:24**

Bonjour,

Bonjour et merci sont des marques de politesse envers nos bénévoles qui prennent le temps de vous répondre (relire la charte du forum)

Par **valeclement**, le **16/01/2013** à **13:14**

excusez moi, je suis une personne polie mais je n'ai jamais eu l'habitude de parler comme ça

sur un forum; Alors  
Bonjour  
et merci de ce qui pourra être fait pour ma personne merci encore

Par **Lag0**, le **16/01/2013 à 13:31**

Bonjour,  
Puisque ce logement est loué, c'est, au final, le locataire qui va payer...

Par **valeclement**, le **16/01/2013 à 18:14**

bonjour : le locataire part à la fin du mois, il dit que la fuite vient du compteur et que c'est pas son problème( effectivement les compteurs d'eau froide et chaude sont dans les parties communes) informations prises auprès du syndic : des travaux ont été fait par la cie lyonnaise des eaux et les compteurs changés. Quel est mon recours le syndic ne veut rien entendre?  
Merci beaucoup d'une réponse rapide

Par **Lag0**, le **16/01/2013 à 18:33**

[citation] il dit que la fuite vient du compteur et que c'est pas son problème[/citation]

Il dit ce qu'il veut, mais jusqu'à présent, les consommations d'eau chaude et froide sont bien des charges récupérables. Et rien ne prouve, pour l'instant, que le locataire n'a pas réellement consommé cette eau.

Qu'il y ait eu une fuite, je veux bien, mais là, il y en aurait eu deux puisque eau chaude et eau froide sont concernées.

Par **valeclement**, le **16/01/2013 à 20:50**

bonsoir :merci beaucoup de votre réponse.  
que dois-je faire vis à vis du syndic et de la LYONNAISE DES EAUX? je vous rappelle que les compteurs ont été changés. Ce problème incombe la Cie des Eaux ou le Syndic. je crains que le locataire parte (c'est prévu pour fin Janvier) et que je m'assois sur un tel montant merci infiniment de votre aide